

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

1

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 1^{er} mai 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2017-05-93

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points mentionnés et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Demande du bureau de poste pour les boîtes postales
 - 6.2 Adoption Calendrier de conservation et autorisation signature
 - 6.3 Destruction des archives
 - 6.4 Demande CPTAQ – lotissement Ferme Jojo inc. et Ferme J. Gérard Lambert inc.
 - 6.4a Demande CPTAQ - Ferme N.J. Pagé et Municipalité de Sainte-Élisabeth
 - 6.5 Phase 2 Parc L'Oasis Bayollais – aménagement paysager
 - 6.6 Campagne sauvons Postes Canada
 - 6.7 Fondation Québécoise du Cancer – demande de don
 - 6.8 Revenu Québec – Gestion des procurations et des autorisations Clic Revenu
 - 6.9 Fondation Académie Antoine-Manseau – Campagne de financement
 - 6.10 Avis de renouvellement – local Service de Garde
 - 6.11 Réservation autobus – activités Camp de jour 2017
 - 6.12 Prêt local service de garde en remplacement temporaire
 - 6.13 Rencontre régionale Laval-Laurentides-Lanaudière- APSAM (sécurité)
 - 6.14 Adhésion Zone Bayonne
 - 6.15 États financiers OMH La bonne aventure
 - 6.16 Embauche étudiant

Voirie – Aqueduc – Égout

6.17 Demande entrée 1 pouce – Ferme Riviera

Sécurité publique

6.18 Adoption schéma de couverture de risque modifié

6.19 Acquisition logiciel première ligne

6.20 Demande électricien – évaluation Génératrice pour le bureau municipal (centre de coordination)

7. Règlements

7.1 Avis de motion – changement de zonage Presbytère

7.2 Avis de motion – Citation patrimonial Presbytère de Sainte-Élisabeth

8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis mars 2017

8.2 MTQ - Retrait des panneaux freins à moteur interdit

8.3 Projet pilote – véhicules d'aide à la mobilité (triporteurs, quadriporteurs, fauteuils roulants motorisés)

8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

8.5 Retour de la patrouille verte de la MRC

8.6 Nouveaux horizons pour aînés – chalet de pétanque

8.7 MDELCC – subvention matières résiduelles

8.8 MAMOT – Avis - Taxes sur l'essence

8.9 CPTAQ – Décisions Ferme Yves Bonin

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

10.1 Demande de commandite - Comité des Loisirs

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-05-94

3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

Adoptée.

4. TRÉSORERIE

2017-05-95

4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques et les prélèvements, au montant de 142 641,25 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 4 avril au 1^{er} mai 2017, soit adoptée.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2017-05-96 6.1 Demande du bureau de postes pour les boîtes postales

ATTENDU QUE des boîtes postales sont situées sur une entrée privée non éclairée, soit celle de Béton Casaubon ;

ATTENDU QUE leur emplacement favorise les vols de courrier ;

ATTENDU QUE Poste Canada désire les déplacer en nous proposant de les installer sur le terrain du Centre communautaire, près de la pancarte affiche de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'installation des boîtes postales sur le stationnement du Centre communautaire au 2270 rue Principale. Les boîtes devront être sur le bord du trottoir, à droite du stationnement lorsqu'on est face au bâtiment.

Adoptée

2017-05-97 6.2 Adoption du calendrier de conservation et autorisation signature

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Adoptée

2017-05-98 6.3 Destruction des archives

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire détruire adéquatement et de façon confidentielle ses documents d'archives en les confiant à une entreprise spécialisée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De confier à Groupe Gagnon la destruction des archives au coût de 3,45 \$ la boîte et de 49,95 \$ de frais de transport, pour environ 140 boîtes.

Adoptée.

2017-05-99 6.4 Résolution CPTAQ – lotissement Ferme Jojo inc. et Ferme J. Gérard Lambert inc.

La conseillère Johanne Pagé ayant déclaré la nature de ses intérêts se retire et ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU la demande d'achat de terrain de la Ferme Jojo inc. pour une partie du lot de la Ferme J. Gérard Lambert ;

ATTENDU QUE le projet d'achat de lot est conforme à la réglementation municipale ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter la demande d'achat de terrain d'une partie de lot de la ferme J. Gérard Lambert inc. par la Ferme Jojo inc.

Adoptée.

2017-05-100 6.4 a Résolution CPTAQ – lotissement Ferme NJ Pagé inc. et Municipalité de Sainte-Élisabeth

La conseillère Johanne Pagé ayant déclaré la nature de ses intérêts se retire et ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU l'erreur de propriété entre le terrain de la Ferme NJ Pagé et un lot de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

ATTENDU QUE le projet de transfert de propriété sera sans coût pour la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter la demande de transfert de la Ferme NJ Pagé inc. avec un lot de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

5

Adoptée.

2017-05-101 6.5 Phase 2 du parc L'Oasis Bayollais

ATTENDU QUE la MRC à approuvée le PAC rural pour le parc L'Oasis Bayollais ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir l'aménagement paysager ainsi que la construction des toilettes ;

ATTENDU QUE l'aménagement paysager de la sculpture doit être réalisé ainsi que certaines parties autour de la cabane et derrière celle-ci ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter le bâtiment pour la construction des toilettes auprès de Hewood inc. à Joliette pour un montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes ;

De donner un mandat à l'entreprise Paysage Gourmand pour réaliser l'aménagement paysager autour des toilettes, de la sculpture ainsi qu'une partie du terrain pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

De payer ce montant à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité.

Adoptée.

2017-05-102 6.6 Campagne Sauvons Poste Canada

ATTENDU QUE le gouvernement prévoit prendre une décision concernant le moratoire actuel concernant les boîtes postales et le rétablissement des services postaux à domicile ;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie Poste Canada dans ses demandes au gouvernement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'envoyer une lettre mentionnant une partie des recommandations que la Municipalité désire voir se concrétiser :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;

- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

6

D'envoyer cette lettre à :
L'honorable Judy M. Foote,
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
11, rue Laurier, bureau 18A1
Phase 111, place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Adoptée.

2017-05-103 6.7 Fondation québécoise du cancer – demande de don

ATTENDU la demande de don de la Fondation québécoise du cancer ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'octroyer 50 \$ de don à la Fondation québécoise du cancer.

Adoptée.

2017-05-104 6.8 Revenu Québec – Gestion des procurations et des autorisations Clic Revenu

ATTENDU QUE Clic Revenu est devenu Mon Dossier pour les entreprises ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner une personne à titre de responsable de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon Dossier ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De désigner la directrice générale, Marie-Claude Couture, à titre de responsable des gestions et des procurations des services de Mon Dossier.

Adoptée.

2017-05-105 6.9 Fondation Académie Antoine-Manseau – Campagne de financement

ATTENDU QUE l'Académie Antoine-Manseau prévoit des projets de rénovation majeurs ;

ATTENDU QUE pour réaliser ces projets l'Académie a lancé une levée de fonds importante sur les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE pour atteindre ses objectifs de financement, elle fait appel à toutes les municipalités où se trouvent leurs étudiants ;

ATTENDU QUE le montant demandé à chacune des municipalités et des autres fournisseurs est en fonction des capacités de payer de chacun ;

ATTENDU QUE la demande à la Municipalité de Sainte-Élisabeth est de 1 000\$ par année pendant 5 ans mais que tout autre montant répondra à des besoins ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De remettre 500 \$ en un don unique.

Adoptée.

2017-05-106 6.10 Avis de renouvellement – local Service de Garde

La conseillère Valérie Payette ayant déclaré la nature de ses intérêts se retire et ne participe pas aux délibérations.

CONSIDÉRANT la lettre de demande de renouvellement de local pour le service de garde pour l'année 2017-2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler la location du local pour le service de garde en augmentant la location de 5 % pour un montant mensuel de 52,50 \$.

Adoptée.

2017-05-107 6.11 Réservation autobus – Activités Camp de jour 2017

CONSIDÉRANT des sorties spéciales pendant le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants doivent être transportés par autobus lors de sorties spéciales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater Josée Pagé afin de signer le contrat avec Transport Roch pour les quatre sorties spéciales prévues, au coût total de 720 \$ plus taxes.

Adoptée.

2017-05-108 6.12 Prêt de local service de garde et du jardin d'enfants en remplacement temporaire

CONSIDÉRANT les travaux prévus à Primevère avant la fin de la période du service de garde et du jardin d'enfants ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prêter la salle du conseil ou la grande salle selon les disponibilités, pour les activités autant du jardin d'enfants que du service de garde et ce, dès le début des travaux et jusqu'à la fermeture des services en juin 2017.

Adoptée.

2017-05-109 6.13 Rencontre régionale Laval-Laurentides-Lanaudière APSAM (sécurité)

CONSIDÉRANT la rencontre régionale Santé et sécurité du travail, Laval-Laurentides-Lanaudière

CONSIDÉRANT le thème concernant la signalisation des travaux routiers : Planification – Efficacité – Sécurité qui est un thème important pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, à assister à cette rencontre le jeudi 11 mai au coût de 25 \$;

Que les frais de déplacements soient remboursés.

Adoptée.

2017-05-110 6.14 Adhésion Zone Bayonne

CONSIDÉRANT QUE la période de renouvellement pour devenir membre de l'organisme des Bassins Versants de la Zone Bayonne est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demeurer membre de l'organisme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion pour l'année 2017-2018 au coût de cinquante dollars (50\$).

Adoptée.

2017-05-111 6.15 États financiers de l'office municipal d'habitation (OMH) La Bonne Aventure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter les états financiers de l'O.M.H. La Bonne Aventure pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, selon les états financiers, payer sa part de coûts ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth paie sa part au montant de 2 772,97 \$, tel que spécifié dans le document des états financiers 2016.

Adoptée

2017-05-112 6.16 Embauche étudiant

CONSIDÉRANT l'absence d'un employé des travaux publics pour quelques mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période actuelle et les projets de la Municipalité sont exigeants au niveau de l'implication des employés des travaux publics ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'afficher, sur emploi Québec, un poste étudiant à combler le plus rapidement possible.

D'embaucher une personne rapidement et de le faire travailler à temps plein pour l'été aux travaux publics.

Adoptée.

Voirie – Aqueduc – Égout

2017-05-113 6.17 Demande entrée 1 pouce – Ferme Riviera Poirier inc.

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 404-1-2010, toute demande de raccordement, au réseau d'aqueduc, avec un tuyau au diamètre supérieur à ¾ de pouce doit faire l'objet d'une demande au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la demande de la Ferme Riviera Poirier inc. d'une entrée d'eau d'un pouce ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'installation d'un tuyau d'entrée d'eau pour la ferme de la grosseur de 1 pouce de diamètre.

Adoptée

Sécurité publique

2017-05-114 6.18 Adoption schéma de couverture de risque modifié

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de Sainte-Élisabeth notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth prend en considération les actions prévues au paragraphe 19 et 20 de l'article 7.1 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

Adoptée.

2017-05-115 6.19 Acquisition logiciel première ligne

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mentionner l'intérêt de la Municipalité d'acquérir le logiciel Première Ligne pour la sécurité publique.

Adoptée

2017-05-116 6.20 Demande de soumission – Évaluation Génératrice pour le bureau municipal (centre de coordination)

ATTENDU QUE la Municipalité doit doter son centre de coordination des mesures d'urgence d'une génératrice :

10

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire une demande de soumission à des fournisseurs afin de doter le bureau municipal (centre de coordination) d'une génératrice.

Adoptée.

7. Règlements

2017-05-117 7.1 Avis de motion – changement de zonage Presbytère

Avis de motion est donné par Johanne Pagé à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, il sera adopté une modification au zonage pour le Presbytère.

2017-05-118 7.2 Avis de motion – Citation patrimoniale du Presbytère de Sainte-Élisabeth

Avis de motion est donné par Johanne Pagé l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, il sera adopté une désignation de bien patrimonial du presbytère de Sainte-Élisabeth et la partie du terrain situé devant la façade et de ses prolongements vers les limites de propriétés latérales. À l'est, jusqu'à la limite de propriété tandis qu'à l'ouest, une distance de 5 mètres à partir du presbytère sont incluses dans ce règlement de citation.

Adresse : 2411, rue Principale, Sainte-Élisabeth

Propriétaire : Fabrique Saint-Martin-de-la-Bayonne

Cadastre :

Numéro du lot : 4 782 212

Matricule : 1606-01-9256

Article 3

Motifs de la citation

Le conseil municipal reconnaît la valeur patrimoniale du presbytère de Sainte-Élisabeth pour des motifs historiques et architecturaux. L'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la MRC de D'Autray (2013), recommandait d'ailleurs l'attribution d'un statut juridique de protection, la citation, afin de mieux protéger et mettre en valeur ce bien patrimonial en vue de sa transmission aux générations futures.

L'ancien presbytère est l'un des rares bâtiments de la rue Principale de Sainte-Élisabeth dont l'intégrité architecturale a été préservée. La paroisse de Sainte-Élisabeth érigea son premier presbytère en 1801. La partie supérieure servit de chapelle jusqu'à la construction de la première église en 1810. Réparé à plusieurs reprises au fil des ans, ce premier presbytère fut remplacé par l'actuel en 1874, sous le curé Alfred Dupuis. On confia le dessin des plans au célèbre architecte, le père Joseph Michaud c.s.v. C'est un cultivateur de Sainte-Élisabeth, M. Vadnais, qui se chargea de la construction pour une somme de 4 800\$ payables par termes.

À l'origine, ce presbytère était inspiré de la maison québécoise d'inspiration néo-classique, présentant un toit à deux versants se terminant par un larmier. Une magnifique galerie courait tout le long de la façade du deuxième étage et on pouvait y accéder par un escalier monumental.

Une campagne de réparations fut réalisée en 1889 mais c'est en 1911, sous le chanoine Napoléon Ferland, que des travaux majeurs furent entrepris et changèrent complètement le style de l'immeuble. En effet, les combles furent transformés en étage complet grâce à la transformation de la toiture en mansarde dite américaine présentant terrassons et brisis sur deux faces. L'édifice conserva ses quatre cheminées et son ornementation de pierre, notamment ses chaînes d'angles et les encadrements de pierre de taille avec clé de voute des ouvertures. Les mansardes furent percées de lucarnes surmontées de frontons triangulaires. On retrouvait au centre de la façade un grand balcon superposé à chacun des trois étages.

Le bâtiment, maintenant de style second empire, très en vogue au Québec entre les années 1880 et 1920, est caractérisé par un toit mansardé. La symétrie des ouvertures contribue à l'équilibre de la façade. Les murs extérieurs du corps principal portent leur revêtement d'origine en pierre.

À une date ultérieure, le balcon du troisième étage fut retiré et la porte remplacée par une autre fenêtre à lucarne. Une dernière restauration en 1998 a permis un remplacement respectueux de la fenestration et le retrait des volets.

Sources : J.H.Geoffroy et A.C.Dugas, Histoire de Sainte-Élisabeth, Réjean Olivier, Joliette, 1984.

8. INFORMATION DIVERSE

8.1 Rapport de permis février 2017

Le total des permis pour le mois de février est d'une valeur de 205 500 \$.

8.2 MTQ – Retrait des panneaux freins à moteur interdit

Le Ministère des Transports informe les municipalités que désormais, elles devront enlever les panneaux d'interdiction de freins à moteur. Elles sont donc invitées à sensibiliser par des affiches.

8.3 Projet pilote – véhicules d'aide à la mobilité motorisée (triporteurs, quadriporteurs et fauteuils roulants motorisés)

Le Ministère des transports désire aviser les municipalités que depuis le 1^{er} juin 2015, un projet pilote relatif aux AMM est en vigueur pour une période de trois ans. Il prévoit des nouvelles règles de circulation adaptées aux utilisateurs de même que l'installation de certains équipements obligatoires sur leur AMM.

8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

L'aide financière accordée pour l'année 2017 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local est de 56 777 \$.

8.5 Retour de la patrouille verte de la MRC

Pour une troisième année consécutive, la patrouille verte de la MRC effectuera des visites porte-à-porte dans les 15 municipalités de la MRC.

8.6 Nouveaux horizons pour aînés – chalet de pétanque

Le projet déposé au programme Nouveaux horizons pour les aînés, par le Club de Pétanque, dans le but d'obtenir une subvention pour refaire le chalet de Pétanque a été refusé.

8.7 MDELCC – subvention matières résiduelles

La subvention concernant la gestion des matières résiduelles pour 2016 est de 12 939, 75 \$.

8.8 MAMOT – Avis - Taxes sur l'essence

Avis à l'effet que la Municipalité n'a pas encore déposé sa programmation 2014-2018.

8.9 CPTAQ – Décisions Ferme Yves Bonin

Autorise l'aliénation en faveur de Ferme Bonneterre inc. d'une superficie approximative de 5600 mètres carrés.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

Les membres du conseil ont assisté aux séances de travail et au conseil local du patrimoine, à la soirée bénévole de la CABA, à la conférence de Presse de Primevère, à une rencontre à la Maison Pain d'épice, à une rencontre Zone Bayonne, à celle du HLM et du député André Villeneuve.

9.2 Rapport du maire

Le maire a assisté aux séances de travail et aux séances extraordinaires de la Municipalité, certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal, à celle avec le député André Villeneuve, aux conférences de presse, à l'AGA de Desjardins d'Autray où il soulignait le 90^e anniversaire de la fondation Desjardins de Sainte-Élisabeth.

10. Affaires nouvelles

2017-05-119 10.1 Demande de commandite – Comité Loisirs

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité, pour le 24 juin, prête la grande salle pour les jeux gonflables en cas de pluie, prête la machine à popcorn et à barbe à papa et un don de 1 000 \$ afin d'organiser l'activité.

Adoptée.

11. Période de questions

Aucune question n'est posée.

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2017-05-120 13. Levée de la séance

Il est proposé par Maire-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h45.

Je, Mario Houle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière